

# OUVERTURE DU CAPITAL

## EDF RTE

## HISTOIRE COMMUNE

## DESTINS LIES

**3 mai 2016**

A l'ère de l'entreprise intégrée EDF, avant la création de RTE, la question de la vente du réseau de transport ne pouvait pas se poser car production, transport, distribution et commercialisation de l'électricité était de la responsabilité d'EDF, monopole incontesté à l'époque.

A cette période, la production nationale était presque en totalité assurée par EDF. La cohérence globale de l'ensemble (amont/aval) était ainsi assurée par l'optimisation du système électrique dans toutes ses composantes : moyens de production, de transport et de distribution. Ceci a conduit la France à bénéficier d'un prix hors taxes de l'électricité parmi les plus bas d'Europe.

### ...PUIS VINT L'HEURE DE LA LIBÉRALISATION DU MARCHÉ...

1er Juillet 2000, premier coup de ciseau avec la création de RTE, service d'EDF SA qui, du fait des directives européennes, était séparé d'EDF sur les plans comptable et administratif. La société anonyme RTE EDF Transport, filiale à 100 % d'EDF sera créée le 1<sup>er</sup> septembre 2005, et, depuis, la séparation s'est accentuée progressivement jusqu'à l'ordonnance du 9 mai 2011 qui interdisait toute prestation d'EDF au profit de RTE (recherche, formation, achats, prestation de maintenance...). Une filialisation beaucoup plus poussée que celle subie dans les mêmes temps par la distribution devenue ErDF.

De nos jours, RTE demeure non seulement un actif de valeur pour EDF, mais aussi une rente publique qui est redistribuée à tous les français par des prix hors taxes de l'électricité qui restent toujours parmi les plus bas d'Europe (pour combien de temps ?). Ils sont stratégiques, car globalement la facture des particuliers se répartit en 1/3 pour la production/commercialisation, 1/3 pour les réseaux et 1/3 pour les taxes.

### OUVERTURE DU CAPITAL DE RTE : VISION STRATÉGIQUE OU STRATÉGIE FINANCIÈRE ?

EDF est endettée et veut se séparer d'actifs pour se désendetter et faire face à ses besoins de développement futurs. Mais pourquoi se séparer de RTE dont les rentrées financières sont les seules ressources stables du groupe alors que le groupe déplore d'être exposé à 65 % aux ventes sur le

marché (et donc aux 2/3 impactés par le contexte actuel des prix de marché de gros de l'électricité) ? La cession de RTE, sous ses airs de solution de « saine gestion », est en réalité une facilité à courte vue, qui va au contraire aggraver la situation financière future d'EDF. En perdant cette ressource régulée, l'entreprise risque donc de s'enfoncer encore un peu plus dans la crise financière, et de voir disparaître toute possibilité de s'engager dans la transition énergétique...

RTE, en ouvrant son capital, pourra certes satisfaire les libéraux français et européens, mais devra rémunérer non plus seulement l'actionnaire historique (EDF), mais aussi le nouvel actionariat (privé ?) dont l'objectif sera purement financier et non plus seulement la recherche de l'optimisation globale du système électrique français. Les conséquences seront immanquablement une contraction de la masse salariale et une fragilisation du statut des salariés considéré comme un frein au développement de l'entreprise. Ajoutons à cela les menaces que fait peser le projet de loi El Khoméri sur les salariés avec l'inversion de la hiérarchie des normes qui permettrait aux accords d'entreprise de déroger au statut : on aurait tort de le considérer comme une protection indéfectible...

## UN NOUVEAU SCANDALE DE LA PRIVATISATION DES AUTOROUTES DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Passage obligé pour le transport de l'électricité, quel que soit le fournisseur, RTE touche un droit sur l'utilisation de son réseau. C'est une rente assurée et sans risque, prise sur le domaine public et les consommateurs, comme peuvent l'être les autoroutes, les aéroports.... Tous les actifs qui, comme par hasard, sont en tête de liste des sociétés à privatiser dans les programmes de la Troïka mais aussi dans ceux du gouvernement français qui offre sur un plateau des garanties au capital pour se rémunérer.

Aujourd'hui, la loi impose que RTE soit détenue à 100 % par EDF ou par d'autres entreprises ou organismes appartenant au secteur public. Quelles sont les garanties pour le futur ?

Dans une deuxième étape, il suffira de modifier la loi pour faire entrer des capitaux privés, friands depuis longtemps de ces poules aux œufs d'or. Tant de richesses accumulées ne sauraient rester dormantes. Il est même possible de trouver des montages financiers qui permettraient de contourner la loi actuelle.

Dans cette hypothèse, il est illusoire de croire que ces capitaux participeront au développement des réseaux. Il y a bien longtemps que l'ouverture au privé n'apporte plus de capitaux aux entreprises. Les entreprises cotées qui font des augmentations de capital se comptent sur les doigts des deux mains chaque année. La Bourse n'est plus là pour financer l'économie, pour apporter des capitaux aux entreprises, mais pour percevoir des dividendes, plus généreux d'année en année.

C'est en s'appuyant sur la dette que les acteurs privés développent désormais leurs projets. L'ouverture des entreprises de réseaux au privé saurait modifier ce schéma. La vente d'une partie du capital de RTE rapporterait quelque argent à l'État, et encore, de façon indirecte puisque RTE est filiale d'EDF. En contrepartie, ces nouveaux investisseurs demanderaient une gestion « plus dynamique » de RTE. En d'autres termes, qu'elle s'endette encore plus fortement soit directement, soit par l'intermédiaire de partenariats public-privé, une formule très appréciée au gouvernement pour la construction de certains bouts de réseaux. Pourquoi hésiter ? Le système est sûr et garanti : à la fin, c'est le consommateur qui paie.

Le gouvernement semble prêt à perpétuer ce bradage de l'intérêt général, sans le moindre état d'âme, au mépris de toutes les expériences passées. Les entreprises de réseau ne sont pas des entreprises comme les autres. Toutes les privatisations de ce type de sociétés ont abouti aux mêmes échecs : soit les sociétés privées vivent d'une rente indue, soit les investissements nécessaires ne sont pas faits, obligeant l'État à intervenir, comme dans le cas des chemins de fer britanniques. Pourquoi en serait-il autrement cette fois ?

### LES ENJEUX SONT DONC CONSIDÉRABLES

**► Il est absolument nécessaire que le personnel de RTE rejette massivement l'ouverture du capital de l'Entreprise en s'inscrivant le 3 mai dans le mouvement de contestation dont la CGT est à l'initiative. Soyez assurés que rien n'est joué et que le gouvernement peut encore reculer.**